

objectifs communs. Nous avons l'intention d'intensifier la collaboration concrète entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur le plan commercial comme dans d'autres domaines. Nous voulons également rétablir et développer l'esprit d'équipe entre le secteur privé et le gouvernement. À ce niveau, des organisations comme la vôtre ont un rôle vital à jouer.

Tels sont nos principes directeurs. Notre défi consiste maintenant à les mettre en application dans le contexte économique et politique dans lequel nous vivons.

Sur le plan international, nous nous heurtons à deux réalités contradictoires. L'une d'elles est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, appelé plus communément le GATT, auquel une centaine de nations sont parties. Depuis sa création il y a 35 ans, le GATT a permis de supprimer un grand nombre d'obstacles tarifaires nuisant au commerce. Il pourrait être considéré comme une expression de la sagesse à long terme des nations commerçantes, qui ont fort justement reconnu que la prospérité va de pair avec la liberté du commerce.

Mais cette sagesse à long terme est tempérée par des mesures à court terme destinées à protéger les industries locales d'une manière ou d'une autre. C'est ce qui a donné lieu à la création d'un nombre grandissant d'obstacles non tarifaires comme les contingents, les règles sur le contenu local, les règlements spéciaux sur le marquage, les soi-disant "accords d'autolimitation" et un éventail d'autres entraves, dont bon nombre sont ingénieuses. Le protectionnisme est un jeu auquel joue dans une certaine mesure toute la famille des nations, y compris le Canada.

Cependant, nous préférerions tous ne pas avoir à le faire, parce que les obstacles non tarifaires peuvent entraver le commerce tout autant que les tarifs prohibitifs. Les obstacles au commerce sont de moins en moins logiques dans un monde qui devient de plus en plus interdépendant. En réalité, un consensus international est en train de se dégager en faveur d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales sous les auspices du GATT. Si tout va bien, celles-ci pourraient commencer dans environ un an et pourraient contribuer, un jour, à la suppression des obstacles au commerce. Je dis "un jour" parce que la dernière série de négociations, qui a abouti à la signature d'un accord en 1979, s'est poursuivie pendant six ans et que les mesures convenues ne seront pas toutes opérantes avant 1987. Toutefois, mon gouvernement soutient activement les démarches des États-Unis et du Japon en vue de la tenue d'une nouvelle série de négociations. L'Accord général est parfois encombrant, mais il nous a fait parcourir beaucoup de chemin.